

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013

Le dix-sept Juin deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noelle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT Mme Valérie INGLIN, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Fabrice MICHELET ainsi que et M. Philippe FAUCON et Mme Martine GENDRAUX non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 27.05.2013 et acceptation d'un point à l'ordre du jour « Synthèse de l'opération de cession de terrains à M. Moynard et à M et Mme Tafforin », le Conseil Municipal délibère comme suit :

SYNTHESE DES CESSIONS DE TERRAINS MOYNARD ET TAFFORIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend note de la répartition des frais occasionnés par la cession des parcelles respectivement acquises par M. Moynard à (mitoyen avec la commune de la Bataille) à Péchiot et M. et Mme Tafforin au Chemin de la Vallée de l'Houmeau (mitoyen avec la commune de Loizé), correspondant aux frais de publication de l'enquête publique, aux frais de bornage du géomètre et aux émoluments du Commissaire Enquêteur répartis auprès des 3 collectivités concernées.

Le prix du terrain ainsi acquis par Monsieur Moynard est de 1 338.53 €uros et par M. et Mme Tafforin de 919.93 €uros.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA 2012

Monsieur le Maire invite les élus à commenter ou demander des précisions sur le document qui leur a été transmis.

Il rappelle les faits marquants de l'année 2012 :

- Installation de 3 chambres de comptage
- 41 compteurs renouvelés
- 1435 branchements
- Production de Coupeaume : Baisse de 107 567 m² en 2011 à 79 611 m² soit - 26%
- Volume importé du Syndicat 4B : Augmentation de 19 384 m² en 2011 à 72 248 m² soit + 46%
- Volume distribué : Baisse de 155 551 m² en 2011 à 150 459 m² soit - 3.3%
- Volume consommé : Baisse de 1312 948 m² en 2011 à 1224 696 m² soit - 5.5%
- Evolution à la baisse du rendement du réseau de distribution - 2.8% (84.8% en 2011 contre 82.4% en 2012)
- Indice linéaire de perte (m³/km/j) = 2.06 contre 1.85 en 2011

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyse	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyse	Nb de résultats d'analyses conformes
microbiologique	4	4	16	16
Physico-chimique	112	112	74	74

EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU 2012-2013

	volume	prix au m3 au 01/01/13	montant au 01/01/12	montant au 01/01/13	évolution
Part VEOLIA			166.42 €	170.65 €	2.54 %
abonnement			48.12 €	49.34 €	2.54 %
consommation	120	1.0109 €	118.30 €	121.31 €	2.54 %
Part collectivité			92.60 €	101.00 €	9.07 %
abonnement			35.00 €	35.00 €	0%
consommation	120	0,55 €	57.60 €	66.00 €	14.58 %
prélèvement sur la ressource en eau	120	0,1291 €	15.49 €	15.49 €	0.00%
organismes publics			35.16 €	36.00 €	2.39 %
pollution de l'eau	120	0,30 €	35.16 €	36.00 €	2.39%
TOTAL HT			309.67 €	323.14 €	4.35 %
TVA				17.77 €	4.35 %
TOTAL TTC			326.70€	340.91 €	4.35 %
Prix du service au m3			2.72 €	2.84 €	4.41 %

Ce rapport ne suscite aucune remarque particulière de la part de l'assemblée qui l'adopte ainsi que le rapport du Maire concernant plus particulièrement la qualité et le prix de l'eau 2012.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DANS L'AVENUE CENTRALE

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre avec les riverains de l'avenue centrale a été organisée le 11 Février 2013 pour recueillir leurs avis quant à la nécessaire mise à plat et correction des incohérences de numérotation liées à l'urbanisation de certaines parcelles et la réflexion sur la dénomination, le tronçon comportant 6 noms différents sur 800m en ligne droite : Place Croix Perrine, Avenue de l'hôtel de ville et des écoles, Av. Louis Proust, Place du Marché, Rue de l'église, Place des Martyrs de la résistance.

A cette occasion, plusieurs riverains (Madame Lucazeau, Madame Lahir et Monsieur Bodin) se sont portés volontaires pour mener la réflexion en concertation avec la commission « Amélioration et valorisation du patrimoine ». Ce groupe de travail s'est donc réuni et fait une proposition collégiale ainsi établie, à l'assemblée et dont les points majeurs sont les suivants :

- Déplacement de l'avenue Louis Proust sur le tronçon actuel dénommé Rue du Champ de Foire depuis l'avenue vers la rue Constant Piard
- L'avenue de l'Hôtel de ville et des écoles devient Avenue de l'Hôtel de ville et se poursuit au lieu et place de l'avenue Louis Proust jusqu'à l'intersection de la Rue du Champ de Foire (après accord de principe formulé par le neveu de Monsieur Proust à l'occasion de sa venue à Chef Boutonne depuis la Suède et de Monsieur Serge Beaudoin Président de l'association des Anciens Combattants)
- La Rue de l'Eglise devient Avenue de Javarzay.

La numérotation a également été actualisée en fonction de cette simplification de dénomination.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition qui sera effective au 1^{er} octobre prochain permettant ainsi de lancer la consultation auprès des fournisseurs pour la commande de panneaux et numéros. Comme indiqué à la réunion du 11 février 2013, les riverains seront personnellement avisés très prochainement de cette décision.

ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale- Culture-Jeunesse » exposée par Madame Sylvie Couteau, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une aide de

- 800 € à l'association Marchavec dans le cadre des animations organisées pour les 30 ans de l'association

- 270 € à l'association FC Boutonnais pour l'organisation d'un stage sportif à Boyardville en aout 2013 représentant 30 € par jeunes chef-boutonnais participants, étant précisé que toutes les communes de domicile des jeunes seront également sollicitées

ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur Patrick Coirault référent sécurité routière auprès de la Préfecture, membre de la commission « Finances-Marchés Publics » présente le résultat de la consultation menée pour l'achat d'un radar pédagogique pour lequel étaient plus particulièrement demandés les éléments suivants : Connectable sur batterie et sur éclairage public, Enregistrement des données, Radar fixable sur poteaux ronds.

Les critères de choix retenus sont rappelés : Prix : 40% - Valeur technique : 50% - Durée garantie : 10%

Monsieur Coirault présente les 3 offres reçues et commente les notations de la commission qui propose de retenir l'offre de la société ICARE pour un montant de 1 815.53 € TTC.

Pour répondre à un élu, il est précisé que les données ne seront pas communicables et ne seront pas utilisées à d'autres fins que communales pour examiner les flux de véhicules sur les divers tronçons concernés que Monsieur Gendraux propose de choisir à l'occasion du prochain passage du jury pour le concours des maisons fleuries 2013.

ISOLATION DU CENTRE CULTUREL ET DES MAISONS COMMUNALES DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Dans le cadre de la démarche des fournisseurs de fioul qui indemnisent les propriétaires pour mieux isoler les bâtiments ou aider à l'acquisition de moyens de chauffage plus économiques, la société ISO-INTER (entreprise d'isolation) propose un dossier clé en main pour le Centre Culturel (module central) et les maisons communales du lotissement de la gare. M. Proust Joël présente les devis de la société

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, confie ces travaux d'isolation à ISO INTER ainsi financés

CENTRE CULTUREL : Superficie : 365m²

- Coût global : 2 737.11 € TTC
- Aides : 1 923.55 €
- Reste à charge à la commune : 436.54 € TTC soit 1.2 € TTC / m²

14 MAISONS DE LA GARE Superficie : 1008m²

- Coût global : 6 827.28 € TTC
- Aides : 3 356.64 €
- Reste à charge à la commune : 3 235.68 € TTC soit 3.21 € TTC / m² soit 233.26 € TTC par logement

REFORME DES ELECTIONS LOCALES DEFINITION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle les principes de la réforme des élections locales :

Election des conseillers municipaux

- ✓ Le seuil d'application du scrutin de liste est fixé à 1000 habitants (contre 3500 hab précédemment)
- ✓ Ce nouveau seuil impliquera pour ces communes, la constitution de listes paritaires
- ✓ Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront toujours élus au scrutin majoritaire
- ✓ Dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers passe de 9 à 7

Election des conseillers communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants

- ✓ L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que celle des conseillers municipaux.
- ✓ Les sièges des conseillers communautaires sont répartis entre les listes comme suit :
- ✓ Au 1^{er} tour : la liste qui dispose de la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer la moitié du nombre de sièges à pourvoir, les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.
- ✓ En cas de second tour, on fait application des mêmes règles de répartition entre les listes qualifiées.
- ✓ Les communes disposant d'un **seul délégué** désigneront, dans les mêmes conditions, un **délégué suppléant** de sexe différent que le titulaire

Election des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1000 habitants

- ✓ Les conseillers intercommunaux représentant les communes de moins de 1000 hab sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (maire, adjoints, conseillers municipaux).

- ✓ En cas de démission d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau.
- ✓ Les communes disposant d'un **seul délégué** désigneront, dans les mêmes conditions, un **délégué suppléant**.

Composition du conseil communautaire

Proposition de la commission et du Bureau de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou

Les conseils municipaux doivent se prononcer **avant le 31 août 2013** sur la composition des conseils communautaires qui entrera en vigueur à l'occasion des prochaines élections. La composition et la répartition entre les communes seront constatées par arrêté préfectoral.

Deux possibilités s'offrent aux conseils municipaux :

- **Possibilité d'un accord amiable**, encadré par le législateur
- La répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25 % celui qui aurait été attribué par les règles de calcul automatique
- **A défaut d'accord amiable** : la composition de l'organe délibérant est établie selon les modalités prévues par la loi : le nombre de sièges à pourvoir est fixé en fonction de la taille démographique de l'EPCI et sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Communes	Population	Répart. actuelle	Proposition	Répart. selon la loi
CHEF-BOUTONNE	2126	5 + 5	6	7
SAUZE-VAUSSAIS	1616	5 + 5	6	6
LIMALONGES	873	2 + 2	2	3
GOURNAY-LOIZE	614	2 + 2	2	2
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	600	2 + 2	2	2
FONTENILLE ST MARTIN	591	2 + 2	2	2
MAIRE-L'EVESCAULT	569	2 + 2	2	2
MELLERAN	516	2 + 2	2	1 + 1
COUTURE-D'ARGENSON	413	1 + 1	2	1 + 1
LOUBILLE	378	1 + 1	2	1 + 1
PIOUSSAY	325	1 + 1	2	1 + 1
TILLOU	301	1 + 1	2	1 + 1
LES ALLEUDS	296	1 + 1	1 + 1	1 + 1
LORIGNE	279	1 + 1	1 + 1	1 + 1
MONTALEMBERT	274	1 + 1	1 + 1	1 + 1
HANC	257	1 + 1	1 + 1	1 + 1
AUBIGNE	210	1 + 1	1 + 1	1 + 1
PLIBOU	201	1 + 1	1 + 1	1 + 1
CHAPELLE-POUILLOUX	192	1 + 1	1 + 1	1 + 1
VILLEMEN	167	1 + 1	1 + 1	1 + 1
CAUNAY	167	1 + 1	1 + 1	1 + 1
ARDILLEUX	165	1 + 1	1 + 1	1 + 1
LOUBIGNE	162	1 + 1	1 + 1	1 + 1
BOUIN	151	1 + 1	1 + 1	1 + 1
BATAILLE	77	1 + 1	1 + 1	1 + 1
PERS	75	1 + 1	1 + 1	1 + 1
CREZIERES	55	1 + 1	1 + 1	1 + 1
TOTAL		41 + 41	47 + 15	44 + 20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour (2 abstentions provenant de 2 pouvoirs) accepte la proposition du Conseil Communautaire.

CREATION D'UNE « COMMISSION CIMETIERE » DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2013 qui décidait du lancement de reprise des concessions, le travail de recensement des tombes engagé par Marie Biraud, est bientôt terminé.

Il est d'ores et déjà proposé de créer une commission d'élus et de personnes cooptées pour mener à bien cette procédure.

La méthodologie sera la suivante conformément à la procédure officielle :

- Affichage dans le cimetière pendant 1 mois avant le passage de la commission
- Passage de la commission qui recense officiellement les tombes à reprendre selon le phasage suivant :
 - Cimetière de Lussais : passage commission fin juillet
 - Cimetière Javarzay : fin septembre
 - Cimetière Chef-Boutonne : fin novembre
- Matérialisation des tombes recensées
- Attente de 3 ans pendant lesquels les gens peuvent se manifester en mairie pour indiquer le refus de la reprise qui devra être motivé et argumenté.

Les élus volontaires pour assister Monsieur le Maire au sein de cette commission sont Marie Claire Ragot, Joël Proust, Sylvie Magnain. Invitation sera faite aux citoyens pour y participer dans la limite du nombre d'élus.

ENQUETE PUBLIQUE POUR EPANDAGE DES BOUES DE LA SAS RHODIA OPERATIONS

La SAS Rhodia Opérations souhaite mettre à jour le périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration de son usine située sur les communes de St Léger de la Martinière et de Melle. Par arrêté préfectoral une enquête publique de 33 jours consécutifs est réalisée à compter du 17 juin 2013.

Il est envisagé d'épandre ces boues sur des terres agricoles. Il est indiqué que 34 agriculteurs se sont montrés intéressés pour valoriser la production de boues sur des parcelles agricoles régulièrement exploitées réparties sur 30 communes du département des Deux-Sèvres. Il est précisé que l'étude agro-pédologique des parcelles et les bilans agronomiques ont permis de démontrer que ceux-ci possèdent effectivement le potentiel de valorisation nécessaire pour 1 080 T de matière sèche soit l'équivalent de 27 000 m³ de boues liquides à 4% de MS.

Le parcellaire apte à l'épandage est de 2 219 ha.

Au gré du débat mené par les élus, la question de l'épandage de la station d'épuration du Guiboux sur les terres agricoles de la commune et des communes voisines déjà difficile à gérer localement, ne motive pas les élus à accepter des boues d'une usine située à 20Kms. Il est suggéré d'évoquer cette demande avec Monsieur Luc DENIS plus particulièrement chargé de l'assainissement à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou afin de mieux connaître la situation actuelle de l'épandage local.

Par ailleurs des craintes sont formulées quant au périmètre de protection des captages communaux.

Madame Sylvie Magnain souligne que chacun peut personnellement s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour (3 contre, 3 abstentions) émet un avis favorable à cette demande sous réserve que les deux points évoqués ci-dessus soient précisés.

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LE CDG79 POUR LES MISSIONS LIEES AUX RETRAITES DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la reconduction pour une durée de 3 ans, 2013-2016, de la convention de mission optionnelle avec le Centre de Gestion de la FPT de Saint Maixent pour le traitement des dossiers afférents à la retraite des agents étant précisé que cette mission est financée indépendamment de la cotisation obligatoire au CDG 79 et en fonction d'une tarification par type de dossiers.

DISPOSITIF DE L'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le programme d'accès à l'emploi titulaire pour la mise en œuvre de recrutement sans concours selon un formalisme prédéfini, pour lequel le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la FPT 79 a donné un accord de principe et autorise le Maire à engager la procédure correspondante.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales » indique que le CCAS a fait le bilan des 5ers mois de mise en place du service Mobilibus. Le service est peu fréquenté et son adaptation au besoin a été discutée. Il a été décidé de poursuivre l'action qui sera expliquée sur une page spéciale « actions sociales » dans le journal municipal de juillet. Diverses suggestions sont formulées, pour cet essai prorogé de 3 mois.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine » communiquera prochainement aux membres de la commission la date de passage du jury, dans le cadre du concours communal des maisons fleuries

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » annonce les diverses manifestations du mois (foire de Javarzay, remise des trophées sportifs, animation Nuits romanes, inauguration de l'Eglise Notre Dame le 12 juillet, fête nationale du 14 juillet, le spectacle des Amis du Château de Javarzay, les 30 ans de Marchavec....)

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie » dresse la liste des chantiers en cours : peinture des portes et grilles de l'Eglise Notre Dame, trottoirs aux abords du Centre Culturel, déconstruction du bâtiment place du Petit Maure ...

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 20 :

- La réunion de concertation avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise a eu lieu dans le cadre de l'expertise des désordres de l'avenue. Les sondages sont en cours.
- Le financement du projet de Maison Médicale par la Communauté de Communes en partenariat avec les professionnels médicaux, se précise et devrait prochainement être confirmé pour envisager la concrétisation.
- Le dossier de construction de la nouvelle gendarmerie évolue également, la consultation des entreprises va être lancée prochainement.
- La commission «Finances Marchés publics» a établi le cahier des charges pour la consultation concernant respectivement la rénovation de la Place Cail et la déconstruction du Bâtiment Kennedy.
- Rappel est fait de l'inauguration des travaux de l'Eglise Notre Dame, à laquelle la population est invitée le 12.07.
- La signature de l'achat de la propriété Trébuchet aura lieu ce mardi.
- Le lancement de la promotion du château de Javarzay aura lieu à l'occasion d'une cérémonie le 28.06.2013.
- Félicitations au FC Boutonnais pour la réussite de la brocante ce 16 juin avec 1860ml d'exposants.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 22 Juillet à 20 heures.

Ainsi délibéré le 17 juin 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr

